



PREFECTURE PUY- DE- DOME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 20 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

63 - autres Centres Hopitaliers

63 - Etablissement Médico- Social Public LES GALOUBIES

Avis N °2015100-0028 - Avis de vacance de poste de moniteur-
éducateur

EMSP LES GALOUBIES

..... 1

63 - Préfecture

63 - DRHMI

Arrêté N °2015103-0006 - arrêté n ° 2015098-0002 relatif à la suppléance du préfet
du département du Puy- de- Dôme abrogé

..... 3



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Avis n °2015100-0028

**signé par
Voir dans le document**

le 10 Avril 2015

**63 - autres Centres Hopitaliers
63 - Etablissement Médico- Social Public LES GALOUBIES**

Avis de vacance de vacance de poste de
moniteur- éducateur EMSP LES
GALOUBIES

Etablissement Médico-Social Public Les Galoubies

I.M.E. LES ROCHES FLEURIES - S.E.S.S.A.D. DES DÔMES

2 bis, rue des Galoubies
BP 134
63406 CHAMALIERES Cédex

Téléphone : 04.73.43.00.90
Télécopie : 04.73.34.80.24
e-mail : ime.rochesfleuries@wanadoo.fr

À Chamalières, le..... 10 avril 2015

Préfecture du Puy-de-Dôme

14 AVR. 2015

Bureau du Courrier

AVIS DE VACANCE DE POSTE DE MONITEUR-EDUCATEUR

Un poste de moniteur-éducateur (H/F) est vacant au 1^{er} septembre 2015 à l'E.M.S.P. Les Galoubies avec affectation à l'Institut médico-éducatif Les Roches Fleuries à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Peuvent faire acte de candidature les moniteurs-éducateurs titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur exerçant en qualité de titulaire dans l'un des établissements visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (titre IV) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et relevant du décret n° 93-657 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à **Monsieur le Directeur de l'E.M.S.P. Les Galoubies, 2 bis, rue des Galoubies – BP 134 – 63406 CHAMALIERES cedex**, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis sur les sites internet de l'ensemble des Agences Régionales de Santé, soit avant le 15 JUIN 2015.

Le directeur de l'IME LES Roches Fleuries,

J-C PAGES

EMSP LES GALOUBIES
2 bis, rue des Galoubies - B.P. 134
63406 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 43 00 90
Fax : 04 73 34 80 24





PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n ° 2015103-0006

**signé par
Le Préfet, Michel FUZEAU**

le 13 Avril 2015

**63 - Préfecture
63 - DRHMI
63 - Bureau du Courrier**

arrêté n ° 2015098-0002 relatif à la suppléance
du préfet du département du Puy- de- Dôme
abrogé

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Bureau du Courrier

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance du préfet du
département du Puy de Dôme

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE,
PREFET DU PUY DE DOME,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 31 mai 2013 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme - M. Thierry SUQUET ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme (hors classe) - M. Michel FUZEAU ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de la sous-préfète d'Issoire – Mme Christine BONNARD ;

SUR proposition du Secrétaire Général suppléant de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'arrêté n° 2015098-0002 du 08 avril 2015 relatif à la suppléance du préfet du département du Puy-de-Dôme, **le mardi 14 avril 2015 de 7h00 à 18h00 est abrogé.**

ARTICLE 2 – Le secrétaire général suppléant de la Préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **13** AVR. 2015

Le Préfet


Michel FUZEAU